

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 18 mars 2015 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 15.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rencontre – Présentation par messieurs Nixon Sanon et Olivier Banville – Gestion des cours d'eau;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 18 février 2015;
5. Dossiers régionaux :
 - 5.1 Projet régional éolien BSL :
 - 5.1.1 Financement à court terme exigé par Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent (ÉÉBSL);
 - 5.2 Demande d'aide financière au MEIE pour la réalisation d'une stratégie de développement pour l'imagerie numérique;
 - 5.3 CLD de La Matanie – Versement d'une contribution pour l'année 2014;
 - 5.4 Pacte rural 2014-2019 (PNR III) :
 - 5.4.1 Recommandations du comité d'analyse dans le cadre du 1^{er} appel de projets;
 - 5.5 Fiche sociosanitaire – RLS de La Matanie – mars 2015;
 - 5.6 Communiqué - Rimouski, le 18 février 2015 – Projet Énergie Est – Tenue d'une rencontre de concertation entre organismes citoyens et environnementaux de la région;
 - 5.7 Colloque bas-laurentien sur l'écoconstruction, le 7 mai 2015 à Rivière-du-Loup;
 - 5.8 10^e édition de la Journée de la Résistance et de la Fierté rurale – Demande de contribution financière;
 - 5.9 Pacte fiscal transitoire :
 - 5.9.1 Lettre du ministre des Affaires municipales et l'Occupation du territoire – Pacte fiscal transitoire;
 - 5.9.2 Demande d'appui – Résolution numéro 2015-01-011 de la MRC de Beauce-Sartigan – Fonds de développement du territoire;

- 5.10 Inforoute BLS – Proposition Plan d'entretien des nouveaux équipements de l'anneau;
- 5.11 Invitation du Réseau québécois des Villes et Villages en santé – Rencontre régionale le 17 avril 2015 à Rivière-du-Loup;
- 5.12 Nomination PDG du CISSS;
- 5.13 COSMOSS – Confirmation du financement 2015-2016 et renouvellement du mandat de la coordonnatrice;
- 5.14 Invitation de La Cuisine collective de la région de Matane – Ateliers de réflexion portant sur l'autonomie alimentaire, le 26 mars 2015 à Matane;
- 5.15 9e Colloque de l'industrie éolienne québécoise : Portés par le vent!, les 15, 16 et 17 juin 2015 à Carleton-sur-Mer;
- 6. Administration générale / développement économique et rural :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière;
 - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme;
 - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie;
 - 6.1.4 Cp - Génie civil;
 - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes;
 - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 Gestion des ressources humaines (GRH) :
 - 6.2.1 Entériner l'embauche au poste de chargé de projet pour le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
 - 6.2.2 Démission de madame Martine Tremblay au poste de technicienne en évaluation foncière;
 - 6.2.3 Mandat au comité administratif - sélection et embauche pour le service de l'évaluation foncière;
 - 6.3 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) :
 - 6.3.1 Renouvellement police d'assurance;
 - 6.3.2 Assemblée générale annuelle des membres sociétaires, le 29 avril 2015 à Drummondville;
 - 6.4 Autorisation paiement Delisle & Delisle – Honoraires professionnels au 31 décembre 2014;
 - 6.5 Autorisation paiement Kaleidos – Développement d'une plate-forme de covoiturage (phase prototype);
 - 6.6 Entériner paiement – Adhésion à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ);
 - 6.7 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Résolution demandant un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada;
 - 6.8 Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) – Congrès - AGA 2015 – 13 au 15 mai 2015 à Victoriaville;
- 7. Évaluation foncière :
 - 7.1 Autorisation paiement facture PG Solutions – Migration SMI – Installation, configuration et activation;
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement :
 - 8.1 Entrée en vigueur des règlements numéros VM-89-145 et VM-89-146 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane;
 - 8.2 Réception du premier projet de règlement numéro VM-89-147 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane concernant les dispositions relatives aux ventes de garage;
 - 8.3 Réception du projet de règlement numéro 2015-01 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Adelme afin de tenir compte des modifications au schéma d'aménagement et de développement régional;
 - 8.4 Réception second projet règlement numéro 2008-06-4 modifiant règlement zonage de Baie-des-Sables afin de modifier les normes (aires d'entreposage, clôtures et matériaux permis pour bâtiment complémentaire) et apporter diverses corrections;
 - 8.5 Réception du second projet de règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement de Baie-des-Sables afin de l'adapter à la rénovation cadastrale;
 - 8.6 Réception du second projet de règlement numéro 159-3-2015 modifiant règlement zonage de St-Jean-de-Cherbourg afin de modifier les dispositions sur les bâtiments complémentaires, les constructions et usages dérogatoires et

- protégés par droits acquis;
- 8.7 Analyse de conformité – Règlement numéro 159-3-2015 modifiant règlement zonage de St-Jean-de-Cherbourg afin de modifier les dispositions sur les bâtiments complémentaires, les constructions et usages dérogatoires et protégés par droits acquis;
 - 8.8 Demande d'appui à la mission de Pro-Consigne Québec;
 - 8.9 Demande de financement à la Table de récupération hors foyer;
9. Génie forestier :
- 9.1 Rapport quinquennal d'évaluation 2010-2015 sur la gestion des activités décentralisées;
 - 9.2 Autorisation paiement SOPFEU – Cotisations générale et suppression 2014;
10. Service régional de génie civil : ---
11. Service régional de sécurité incendie :
- 11.1 Autorisation versement – montant forfaitaire aux pompiers ayant complété avec succès la formation Pompier I (e-Learning);
 - 11.2 SRSI - Embauche de pompiers :
 - 11.2.1 Mme Maude Fournier – caserne 19 de Sainte-Félicité;
 - 11.2.2 M. Jean-Philippe Verreault – caserne 19 de Sainte-Félicité;
 - 11.3 Démission de M. Guillaume Imbeault – caserne 16 de Saint-Léandre;
 - 11.4 Démission de M. Jean-Pierre Chouinard – caserne 16 de Saint-Léandre;
 - 11.5 Compte-rendu du directeur SRSI – février 2015;
12. Varia;
13. Période de questions;
14. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 73-03-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Varia* ouvert :

- 6.9 « Tourisme – Utilisation logo touristique – partenaires »;
- 8.10 « Mandat au procureur – Requête introductive d'instance (Dossier Cour du Québec no 125-22001186-153) »;
- 8.11 « Autorisation signature – Entente intermunicipale pour la fourniture de services professionnels et techniques – dossier PIIRL »;
- 8.12 « Demande de rencontre avec monsieur Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 74-03-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 18 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 février 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 février 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 75-03-15

FINANCEMENT À COURT TERME EXIGÉ PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT (ÉÉBSL), S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE les huit MRC du Bas-Saint-Laurent (MRC-BSL) ainsi que la Première Nation Malécite de Viger (PNMV) sont associées dans la Société en nom collectif d'Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent (ÉÉBSL);

CONSIDÉRANT QUE cette société est partenaire dans les projets éoliens Nicolas-Riou et Roncevaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé les règlements d'emprunt de chacune des MRC les autorisant à emprunter un montant n'excédant pas 8 722 238 \$;

CONSIDÉRANT QU'Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent a mandaté monsieur Stéphane Lagacé, de Raymond Chabot Grant Thornton, pour inviter les institutions financières de la région à déposer une offre pour le financement temporaire desdits projets avant le 24 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins Entreprises-Bas-Saint-Laurent et Banque Nationale ont déposé une offre dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Nationale a déposé la meilleure offre;

CONSIDÉRANT QU'Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent recommande aux MRC d'accepter l'offre de la Banque Nationale afin que toutes profitent des taux avantageux offerts par cette dernière;

CONSIDÉRANT QU'Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent devra déboursier dans les prochaines semaines un montant de 985 749 \$, soit 665 168 \$ pour payer les coûts de développement du projet et 320 681 \$ pour couvrir les dépenses courantes prévues jusqu'au 31 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte l'offre de la Banque Nationale concernant les modalités de crédits requis (financement temporaire, lettre de crédit, etc.) pour la réalisation des projets de parcs éoliens Nicolas-Riou et Roncevaux;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que la directrice générale, madame Line Ross, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs au financement et aux effets bancaires;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à effectuer les opérations courantes auprès de la Banque Nationale pour les avances de fonds demandées par Énergie Éoliennes du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de la réalisation desdits projets éoliens;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à effectuer un premier transfert de fonds au montant de 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 76-03-15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS (MEIE) POUR LA RÉALISATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'IMAGERIE NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'imagerie numérique représente un potentiel de développement très important pour la MRC de La Matanie et les acteurs de ce secteur d'activités présents sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place une stratégie de développement pour l'imagerie numérique, de retenir les services de professionnels pour la réalisation de ce mandat et d'obtenir de l'aide financière pour financer ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

DE demander l'aide financière du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) pour la réalisation d'une stratégie de développement pour l'imagerie numérique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 77-03-15

CLD DE LA MATANIE – VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la MRC et le CLD prévoit une contribution pour l'année 2014 pour le bureau d'accueil touristique (BAT), la promotion et le développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE la contribution versée au CLD pour le mandat touristique était puissée à même l'enveloppe du Pacte rural (PNR II);

CONSIDÉRANT QUE le plan de travail du Pacte rural 2014-2019 (PNR III) prévoit une enveloppe spécifique réservée pour la promotion et le développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite partager avec le CLD le montant de 60 000 \$ du Pacte rural 2014-2015, en lien avec la promotion et le développement touristique, mandat qui était assumé par le CLD en 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement d'un montant de 45 000 \$ au CLD de La Matanie à titre de contribution à la promotion et au développement touristique, correspondant à la période du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2014, à même l'enveloppe réservée du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 78-03-15

PNR III – PACTE RURAL 2014-2019 – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE DANS LE CADRE DU 1^{ER} APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT le Plan de travail 2014-2019 et le Plan d'action 2014-2015 adoptés le 17 décembre 2014 dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité III*, lequel prévoit notamment :

- la composition du comité d'analyse;
- l'aide financière allouée par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT la date limite du 5 mars 2015 pour le dépôt des projets du premier (1^{er}) appel de projets dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 de la *Politique nationale de la ruralité III*;

CONSIDÉRANT QUE trente (30) projets ont été reçus et ont fait l'objet d'une évaluation à l'aide d'une grille d'analyse par les conseillères en développement rural de la MRC et par les membres du comité d'analyse pour fins de recommandations au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations et en ont discuté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité III*, des projets suivants :

- « **Ma Ville, Mon arbre** » - **Société Patrimoine Matane**, projet local, pour un montant de 10 000 \$;
- « **Amélioration du centre communautaire La Halte des Montagnes** » - **Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg**, projet local, pour un montant de 5 879 \$;
- « **PHOS, événement photo+art** » - **Espace F de Matane**, enveloppe spécifique, pour un montant de 15 000 \$;
- « **Mise à jour du bâtiment par un architecte** » - **Coopérative de santé et de solidarité des gens d'ici de Sainte-Félicité**, projet territorial, pour un montant de 3 500 \$;
- « **Soutien à l'activité de la Chasse aux faisans** » - **Corporation de développement de Sainte-Paule**, mesure de soutien à la vitalité sociale, pour un montant de 3 000 \$;
- « **Soutien à la vitalité sociale** » - **Comité de développement local de la Rivière-Blanche de Saint-Ulric**, mesure de soutien à la vitalité sociale, pour un montant de 3 000 \$;
- « **Interprétation touristique à bord du F.-A. Gauthier** » - **MRC de La Matanie**, projet territorial, pour un montant de 2 000 \$;
- « **Développement et promotion touristique** » - **MRC de La Matanie**, enveloppe spécifique pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, pour un montant de 70 000 \$;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité III*, sous réserve des conditions indiquées, pour les projets suivants :

- « **Coordonnateur en loisir intermunicipal** » - **Municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme et Saint-Jean-de-Cherbourg**, projet intermunicipal, pour un montant de 20 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Participation financière des municipalités dès l'An 1 afin de démontrer un engagement sérieux; → Montants réservés de 20 000 \$ pour l'An 2 et de 15 000 \$ pour l'An 3 sous réserve de l'obtention de rapports d'activités et de compte-rendu annuels permettant d'analyser l'octroi des montants supplémentaires et des versements de 25 %;
- « **Boîtes aux livres** » - **Comité de développement local de la Rivière-Blanche de Saint-Ulric**, projet local, pour un montant de 1 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Les boîtes aux livres doivent être installées dans des lieux publics et demeurer la propriété du comité de développement local de la Rivière-Blanche; → Vérification préliminaire de la conformité aux règlements d'urbanisme; → Obtention des permis nécessaires;

- « **Promotion d'artistes et de l'événement Festival d'art populaire de Saint-Ulric** » - **Festival de sculptures d'art populaire de Saint-Ulric**, projet local, pour un montant de 10 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Assurer la réalisation d'un matériel promotionnel utilisable à long terme;
- « **Sentier de la rivière** » - **Ville de Matane**, projet local, pour un montant de 12 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Obtention des permis nécessaires;
- « **Réfection partielle du centre communautaire** » - **Municipalité de Baie-des-Sables**, projet local, pour un montant de 12 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Obtention d'un permis de rénovation;
- « **Production et projections architecturales** » - **Faiseux de berlué de Matane**, enveloppe spécifique, pour un montant de 15 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Advenant la dissolution de l'organisme, le matériel acheté avec l'aide financière du Pacte rural doit être retourné à la MRC;
- « **L'Entre-Temps, un milieu de vie** » - **La Gigogne de Matane**, projet territorial, pour un montant de 15 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → L'aide financière du Pacte rural est accordée pour assurer un fonds de roulement pour la première année mais ne pourra être récurrente;
- « **Zoom animé** » - **Espace F de Matane**, projet territorial, pour un montant de 3 895 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Assurer la tenue de l'activité dans les écoles secondaires des municipalités rurales; → Mettre en valeur le cadre de vie matanien; → Assurer que le matériel créé par les jeunes soit réutilisable ultérieurement;
- « **Éole en musique – Développement et innovation** » - **Festival Éole en musique de Matane**, projet territorial, pour un montant de 7 500 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → L'aide financière du Pacte rural accordée doit servir exclusivement à la mise en place du forfait familial;
- « **Vers un avenir durable** » - **Les Amis du Jardin de Doris de Matane**, projet local, pour un montant de 4 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Un montant de 1 000 \$ attribué pour l'achat de matériel réutilisable (bacs de culture et compostage, etc.) pour les volets *Production maraîchère* et *Compostage*; → Un montant de 3 000 \$ pour le volet *Le Retour à la terre*;
- « **Aménagement des installations de notre Jardin Biologique** » - **Notre Jardin Biologique de Saint-René-de-Matane**, projet local, pour un montant de 1 300 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → L'aide financière du Pacte rural accordée doit servir exclusivement à l'aménagement d'une serre; → Vérification préliminaire de la conformité aux règlements d'urbanisme; → Obtention des permis nécessaires;
- « **Une plage pour tous, chemin d'accès** » - **Municipalité de Sainte-Félicité**, projet local, pour un montant de 12 500 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Obtention des permis nécessaires;

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, soit autorisé à signer les protocoles d'entente et la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Line Ross à effectuer le paiement des montants selon les modalités prévues au Plan de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 79-03-15

10^E ÉDITION DE LA JOURNÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA FIERTÉ RURALE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de la Journée de la résistance est de célébrer les réalisations actuelles, la persévérance, la dignité et la fierté du monde rural et que cette année elle sera célébrée à Esprit-Saint située dans la MRC de Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation demande une contribution financière de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont d'avis de contribuer à la hauteur 500 \$ lorsque la municipalité hôte est située dans la MRC et à la hauteur de 250 \$ lorsque l'événement est tenu hors du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accorde un soutien financier de 250 \$ pour l'organisation de la Journée de la Résistance et de la Fierté rurale édition 2015.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, en date du 26 février 2015

La lettre concerne la nouvelle gouvernance régionale, le pacte transitoire, le projet de loi n° 28, les responsabilités confiées aux MRC en matière de développement régional et la mise en place au début de l'année financière 2015-2016 du Fonds de développement des territoires. Le pouvoir prévu aux MRC de conclure des ententes avec les ministères ou organismes gouvernementaux qui ne pourraient être déléguées à une autre entité. Par contre, les MRC qui s'entendent entre elles pourraient exercer conjointement leur pouvoir de signature au sein d'une seule et même entente. Le Ministre informe que son ministère n'accordera aucune reconnaissance officielle à de nouvelles instances de concertation régionale, ni d'aide financière additionnelle pour les soutenir. Si les organismes municipaux souhaitent créer et financer ces instances à même les fonds dont ils disposent déjà, ils pourront le faire. Toutefois, les MRC et territoires équivalents demeureront les seuls interlocuteurs du gouvernement en région en ce qui a trait à la conclusion d'ententes dans l'exercice de leurs compétences en développement régional.

RÉSOLUTION 80-03-15

DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-011 DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-01-011 de la MRC de Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec de créer le Fonds de développement du territoire (FDT);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette nouvelle enveloppe destinée aux MRC est de leur donner des leviers supplémentaires pour intervenir en matière de développement rural, économique et régional, en matière d'aménagement, et ce, dans un esprit de souplesse et d'imputabilité;

CONSIDÉRANT QUE ce futur fonds serait composé :

- du fonds d'aide aux MRC;
- des sommes dédiées à la 3^e génération de la *Politique nationale de la ruralité*;
- du solde résiduel provenant de la fermeture des Conférences régionales des élus;
- du solde de l'aide au développement économique local (CLD);

CONSIDÉRANT la satisfaction exprimée par les municipalités de notre MRC relativement aux mesures administratives simplifiées appliquées dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*;

CONSIDÉRANT QUE les incertitudes liées aux nouvelles mesures administratives qui régiront ce nouveau fonds pourraient freiner les municipalités dans leur planification stratégique et affecter l'implication bénévole des citoyens de ces localités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'appuyer les démarches de la MRC de Beauce-Sartigan et de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que, dans le cadre de la mise en place du Fonds de développement du territoire, les mesures administratives liées à la *Politique nationale de la ruralité* demeurent;

DE transmettre copie de la présente au ministre responsable de la région, au député de Matane-Matapédia et à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 81-03-15

INFOROUTE BSL – PROPOSITION – PLAN D'ENTRETIEN DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE L'ANNEAU

CONSIDÉRANT la demande du comité de gérance Inforoute à Telus pour une proposition d'entretien des nouveaux équipements de l'anneau optique;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'entretien choisi au moment de l'acquisition des équipements de l'anneau permet le remplacement de pièces et de logiciels pour une période de cinq (5) années et l'acquisition d'un équipement supplémentaire complet afin d'obtenir un remplacement à l'intérieur de quelques heures;

CONSIDÉRANT QUE ce plan ne comprenait pas la main-d'œuvre devant être fournie par Telus et pour que la demande soit considérée comme urgente, il faut absolument détenir un contrat d'entretien sur la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la proposition d'un plan d'entretien de Telus pour Inforoute BSL au montant de 200 \$, pour une durée de soixante (60) mois, auquel s'ajoutera le tarif horaire indiqué à la proposition pour le personnel qui sera chargé de la réparation, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE les frais seront partagés entre les partenaires selon le pourcentage établi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie confirme au comité de gérance son intention de participer au plan d'entretien proposé par Telus pour une durée de soixante (60) mois et accepte de verser sa contribution calculée selon le pourcentage de 8,15 %;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à faire les démarches en lien avec cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 82-03-15

INVITATION DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – RENCONTRE RÉGIONALE, LE 17 AVRIL 2015 À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT l'invitation du Réseau québécois des Villes et Villages en santé à une rencontre régionale qui se tiendra le 17 avril 2015 à Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Pierre Thibodeau, préfet, ainsi que mesdames Nadine Turcotte et Vanessa Caron, conseillères en développement rural, à participer à la rencontre régionale 2015 du Réseau québécois des Villes et Villages en santé qui se tiendra le 17 avril 2015 à Rivière-du-Loup;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, incluant les pauses-café et le dîner, ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation de pièces justificatives, le covoiturage étant toujours privilégié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 83-03-15

NOMINATION – PDG DU CISSS – FÉLICITATIONS À MADAME ISABELLE MALO

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Centre intégré de santé et de services sociaux CISSS sera mis en place le 1^{er} avril 2015 en lien avec la mise en œuvre du projet de loi n° 10;

CONSIDÉRANT le Ministre a désigné madame Isabelle Malo à titre de première présidente-directrice générale (PDG);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie félicite madame Isabelle Malo pour sa nomination à titre de PDG du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 84-03-15

COSMOSS – CONFIRMATION DU FINANCEMENT 2015-2016 ET RENOUELEMENT DU MANDAT DE LA COORDONNATRICE

CONSIDÉRANT QUE la lettre du président du comité régional de coordination (CRC) adressée aux comités locaux de coordination (CLC) confirmant le renouvellement de l'Entente COSMOSS pour le Bas-Saint-Laurent pour 2015-

2016 pour la continuité et le renforcement de l'approche de cohésion pour le continuum 0-30 ans et la confirmation du financement de 42 000 \$ par territoire de MRC et un montant de 1 600 \$ pour le fiduciaire (frais de gestion), les frais de fonctionnement demeurant la participation des partenaires locaux;

CONSIDÉRANT QUE le budget attribué représente une diminution de 9 000 \$ pour le salaire des agents de liaison et que le CLC COSMOSS recommande le renouvellement du contrat de madame Audrey Charest en faisant les ajustements requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le renouvellement du contrat de madame Audrey Charest comme coordonnatrice de la démarche COSMOSS pour la période du 1^{er} avril 2015 au 28 février 2016, de même que de la lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, est mandatée pour la préparation du nouveau contrat en fonction des paramètres financiers confirmés de 42 000 \$;

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Line Ross, soient et sont mandatés pour la signature du contrat et de la lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 85-03-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 FÉVRIER 2015 AU 12 MARS 2015 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2015 au montant de 31 232,92 \$, la liste des chèques émis au montant de 690,56 \$, les salaires payés du 8-02-2015 au 7-03-2015 au montant de 21 097,56 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 916,42 \$, représentant un grand total de 57 937,46 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 février 2015 au 12 mars 2015 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 86-03-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 FÉVRIER 2015 AU 12 MARS 2015 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2015 au montant de 260,94 \$, la liste des chèques émis au montant de 609,40 \$, les salaires payés du 8-02-2015 au 7-03-2015 au montant de 14 689,12 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 452,49 \$, représentant un grand total de 19 011,95 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 février 2015 au 12 mars 2015 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 87-03-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 FÉVRIER 2015 AU 12 MARS 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2015 au montant de 19 905,28 \$, la liste des chèques émis au montant de 16 753,83 \$, les salaires payés du 8-02-2015 au 7-03-2015 au montant de 27 274,89 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 778,51 \$, représentant un grand total de 67 712,51 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 février 2015 au 12 mars 2015 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 88-03-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 FÉVRIER 2015 AU 12 MARS 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2015 au montant de 129,59 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 164,35 \$, les salaires payés du 8-02-2015 au 7-03-2015 au montant de 8 213,40 \$ et la

contribution financière de l'employeur au montant de 1 973,33 \$, représentant un grand total de 12 480,67 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 février 2015 au 12 mars 2015 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 89-03-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 FÉVRIER 2015 AU 12 MARS 2015 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2015 au montant de 49 477,07 \$, la liste des chèques émis au montant de 36 403,73 \$, les salaires payés du 8-02-2015 au 7-03-2015 au montant de 83 398,86 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 16 012,07 \$, représentant un grand total de 185 291,73 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 février 2015 au 12 mars 2015 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 90-03-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 FÉVRIER 2015 AU 12 MARS 2015 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2015 au montant de 1 839,10 \$, la liste des chèques émis au montant de 648,07 \$, les salaires payés du 8-02-2015 au 7-03-2015 au montant de 3 463,72 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 803,75 \$, représentant un grand total de 6 754,64 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 février 2015 au 12 mars 2015 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 91-03-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 FÉVRIER 2015 AU 12 MARS 2015 – *TNO RIVIÈRE-BONJOUR*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2015 au montant de 42,40 \$, la liste des chèques émis au montant de 74,44 \$, les salaires payés du 8-02-2015 au 7-03-2015 au montant de 1 696,42 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 409,35 \$, représentant un grand total de 2 222,61 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 février 2015 au 12 mars 2015 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 92-03-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 13 FÉVRIER 2015 AU 12 MARS 2015 – *FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 8-02-2015 au 7-03-2015 au montant de 693,58 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 158,78 \$, représentant un grand total de 852,36 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 13 février 2015 au 12 mars 2015 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 93-03-15

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR NICOLAS BOURSEILLER À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage pour l'embauche d'un chargé de projet pour une période de six mois pour la révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection pour le poste de chargé de projet pour la révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC, effectuées le 26 février 2015, par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie entérine l'embauche de monsieur Nicolas Bourseiller, en date du 23 mars 2015, à titre de chargé de projet pour la révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, poste surnuméraire d'une durée de six (6) mois, semaine de 32,5 heures au taux horaire de 25 \$;

QUE monsieur Nicolas Bourseiller sera assujéti à la convention collective à titre de salarié surnuméraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 94-03-15

DÉMISSION DE MADAME MARTINE TREMBLAY DU POSTE DE TECHNICIENNE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Martine Tremblay, technicienne en évaluation foncière, recue le 11 mars 2015, informant la direction générale de sa démission effective en date du 5 avril 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie acceptent la démission de madame Martine Tremblay, la remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 95-03-15

MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF – SÉLECTION ET EMBAUCHE POUR LE SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT le processus d'affichage à l'interne du poste de technicien(ne) en évaluation foncière, en date du 17 mars 2015 jusqu'au 23 mars 2015, selon les dispositions de la convention collective et la possibilité d'affichage à l'externe pour le service de l'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE mandater les membres du comité administratif et la direction générale dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 96-03-15

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE AVEC LA MMQ

CONSIDÉRANT le renouvellement du portefeuille d'assurance de la MRC de La Matanie avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au montant total de 44 207 \$ taxes incluses, pour la période du 25 avril 2015 au 25 avril 2016 à 0 h 01;

QUE de ce montant, la somme de 24 213 \$ taxes incluses, correspondant à la prime relative au Service régional de sécurité incendie, soit assumée par les municipalités participantes;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 97-03-15

AUTORISATION PAIEMENT – DELISLE & DELISLE – HONORAIRES PROFESSIONNELS, PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT le compte d'honoraires de la firme d'avocats Delisle & Delisle au 31 décembre 2014 pour services professionnels rendus, soit 5 991 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement du compte d'honoraires pour services professionnels rendus jusqu'au 31 décembre 2014, dans les dossiers ci-dessous mentionnés, par la firme d'avocats Delisle & Delisle, au montant de 5 991 \$ plus les taxes applicables, soit 6 888,15 \$ taxes incluses, à même le surplus selon la répartition par service :

Dossiers	Montants avant les taxes
Affaires générales	3 354,00 \$
SRSI – sécurité incendie	74,00 \$
Aménagement	1 307,00 \$
Urbanisme	566,00 \$
Génie civil	172,00 \$
Transport adapté	518,00 \$
Total avant les taxes :	5 991,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 98-03-15

AUTORISATION PAIEMENT – KALEIDOS – DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATE-FORME DE COVOITURAGE (PHASE PROTOTYPE)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 709-12-14 acceptant la proposition et autorisant la signature d'un contrat de services avec Kaleidos pour le développement d'un prototype de plate-forme de covoiturage en ligne sur le Web, incluant un plan de service du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017, pour un montant de 21 720 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement représentant 30 % du mandat, a été payé suite à la signature du contrat;

CONSIDÉRANT le deuxième versement à faire à Kaleidos concernant la réalisation de 40 % des travaux de développement de la plate-forme de covoiturage (phase prototype) au montant de 8 688 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #2220 à Kaleidos pour la réalisation de 40 % des travaux de développement de la plate-forme de covoiturage (phase prototype) au montant de 9 989,03 \$ incluant les taxes, à même le Fonds SIS pour le projet-pilote « Service de covoiturage – dossier no 2013-629 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-03-15

ENTÉRINER PAIEMENT – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ)

CONSIDÉRANT le mandat du tourisme de la MRC depuis janvier 2015 et l'adhésion comme membre « destination » à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ) afin de profiter des avantages du plus grand réseau de professionnels en tourisme d'affaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer comprend l'adhésion au coût de 720 \$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 et les frais d'inscription aux deux bourses obligatoires à 1 000 \$ par bourse, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion pour la MRC de La Matanie, comme membre « destination » à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ), et le paiement de la cotisation, au montant de 3 127,32 \$ incluant les taxes applicables, la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, à même l'enveloppe du Pacte rural, volet Tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 100-03-15

RÉSOLUTION DE L'UNION DE MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DEMANDANT UN MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES PAR POSTES CANADA

CONSIDÉRANT la résolution de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) demandant au gouvernement du Canada un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie joigne sa voix à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, madame Lisa Raitt, de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires;

DE transmettre copie de la présente au président-directeur général de Postes Canada ainsi qu'au député fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 101-03-15

UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC (UTACQ) – CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 AU 15 MAI 2015 À VICTORIAVILLE

CONSIDÉRANT le *Congrès-AGA 2015* de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 13, 14 et 15 mai 2015 à Valleyfield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable du service de transport, ainsi que madame Marie-Claude Dionne, répartitrice au service de transport, à participer au *Congrès-AGA 2015* de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 13, 14 et 15 mai 2015 à Valleyfield;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, au montant de 50 \$/personne pour les membres, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives, à même le budget du Transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 102-03-15

PARTAGE DE LA SIGNATURE TOURISTIQUE « LA MATANIE S'ÉCLATE »

CONSIDÉRANT QUE le CLD de La Matanie a développé une signature touristique « La Matanie s'éclate » en lien, notamment, avec le développement du PhotoMatanie;

CONSIDÉRANT QUE le CLD de La Matanie a transféré ses actifs touristiques à la MRC de La Matanie laquelle assume les mandats de promotion et de développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE les différents organismes du territoire, dont la ville de Matane, la SADC de la région de Matane, la Chambre de commerce de la région de Matane, le Comité centre-ville de Matane, désirent coordonner davantage la promotion de l'offre d'événements publics dans La Matanie et utiliser un visuel commun;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la signature « La Matanie s'éclate » laquelle peut s'accompagner d'un nom de municipalité, permettrait de rencontrer les objectifs promotionnels des organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les municipalités et les organismes actifs dans la promotion et l'organisation d'événements accessibles au public d'utiliser sans frais la signature touristique « La Matanie s'éclate »;

DE mandater le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, pour l'élaboration d'une politique d'utilisation de ladite signature, notamment, afin d'en interdire l'utilisation commerciale et assurer le maintien d'une image de marque cohérente;

D'autoriser le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, à signer des conventions relatives à l'utilisation de la signature touristique « La Matanie s'éclate » avec les municipalités et organismes de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 103-03-15

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE PG SOLUTIONS – MIGRATION SMI – INSTALLATION, CONFIGURATION ET ACTIVATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a accepté la migration vers PG Solutions et l'offre de services numéro 1MRCM46-140920-01 concernant la migration et l'intégration vers la *Suite logiciel AC Évaluation et les logiciels d'exploitation et utilitaires*, le transfert et la conversion de données ainsi que les frais d'entretien et de soutien annuels;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la facture # STD22129 de PG Solutions inc. pour l'installation, la configuration et l'activation ainsi que deux jours de formation et d'accompagnement, les 3 et 4 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture # STD22129 de PG Solutions inc. concernant l'installation, la configuration et l'activation des applications du service de l'évaluation foncière ainsi que deux jours de formation et d'accompagnement au montant de 3 055 \$ plus les taxes applicables, soit 3 512,48 \$, à même le règlement d'emprunt numéro 264-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 104-03-15

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 159-3-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jean-de-Cherbourg a adopté, le 2 mars 2015, le *Règlement numéro 159-3-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 159 de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg* ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau règlement modifie l'encadrement relatif aux bâtiments complémentaires, notamment pour tenir compte de la superficie et des usages présents sur les terrains, et modifie également la gestion des droits acquis pour qu'elle soit davantage adaptée à la nature des dérogations affectant les bâtiments et les usages protégés par droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 159-3-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 159 de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 105-03-15

APPUI À LA MISSION DE PRO-CONSIGNE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la consigne est le seul système permettant de recycler 100 % de la matière récupérée (verre, plastique et aluminium);

CONSIDÉRANT QUE grâce à un tri à la source par le consommateur, la consigne contribue à hausser la qualité et la valeur des matières récupérées;

CONSIDÉRANT QUE la consigne permet d'atteindre des taux de récupération inégalés, soit de 98 % pour les contenants à remplissage multiple de bière et de 76 % pour les contenants à remplissage unique (bière et boissons gazeuses);

CONSIDÉRANT QUE le système de consignation ne coûte rien aux contribuables, aux municipalités ou à l'État québécois, car ce sont les principes de pollueur-payeur et de responsabilité élargie des producteurs qui sous-tendent la pérennité du système;

CONSIDÉRANT QUE la consigne assure le maintien de plusieurs centaines d'emplois de qualité au Québec dans les secteurs de la production, de la distribution, du traitement, de la récupération et de la fabrication des contenants;

CONSIDÉRANT QUE la consigne représente un outil permettant de soutenir financièrement des organismes communautaires et des personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE les systèmes de consigne et de collecte sélective sont complémentaires et doivent fonctionner en synergie, si l'on veut récupérer le plus de matières possible;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises et organismes travaillent présentement pour abolir le système public de consignation au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le maintien, la bonification et l'élargissement de la consigne pourraient résulter, entre autres, en des économies pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE Pro-Consigne Québec regroupe plus de 80 organismes environnementaux, entreprises privées, associations, syndicats et municipalités qui ont à coeur le maintien et la bonification des systèmes de consignation publique et privée au Québec;

CONSIDÉRANT QUE Pro-Consigne Québec a pour mission de détourner de l'élimination le plus grand nombre de contenants qui soit et de contribuer à hausser la qualité des matières recyclables récupérées en maintenant et en améliorant le système de consignation actuel;

CONSIDÉRANT QU'afin de contribuer à la réalisation de sa mission, Pro-Consigne Québec fait la promotion d'actions et de mesures concrètes, notamment :

- l'augmentation des montants de consignation sur certains types de contenants;
- l'élargissement de la consigne à d'autres types de contenants ou de boissons;
- l'évaluation de la pertinence d'implanter différents types de consignes en fonction des contenants mis en marché;
- l'amélioration de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation face à l'importance du système de la consignation des contenants au Québec;
- l'évaluation des systèmes de retour des contenants consignés afin d'en faciliter leur utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie la mission de Pro-Consigne Québec et devienne ainsi membre du projet;

QU'une copie de la présente soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au député de Matane-Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 106-03-15

DEMANDE DE FINANCEMENT À LA TABLE DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

CONSIDÉRANT QUE le Programme de récupération hors foyer des matières recyclables (aires publiques municipales) est administré par la Table pour la récupération hors foyer et financé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et Éco Entreprises Québec (ÉEQ);

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise, par le volet « Aires publiques municipales », à soutenir financièrement les municipalités locales et régionales pour l'acquisition d'équipements de récupération de matières recyclables en vue de leur installation dans des aires publiques intérieures ou extérieures;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie, comme instance régionale de planification de la gestion des matières résiduelles, se doit de montrer l'exemple et désire soumettre une demande de financement pour l'achat d'équipements de récupération dans deux aires publiques municipales, d'une part trois unités de collecte de matières recyclables, de matières compostables et de déchets au site du Carrefour nature de La Matanie et, d'autre part, trois équipements de collecte, respectivement, dans le hall d'entrée de l'Édifice de La Matanie, dans la salle du Conseil « Rivière-Bonjour » et dans la salle de réunion « Les Ruisseaux »;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme, selon les critères de financement de la Table de récupération hors foyer et les besoins de la MRC, est l'entreprise Nova Mobilier;

CONSIDÉRANT QUE le coût total proposé par Nova Mobilier pour l'acquisition de six équipements (intérieurs et extérieurs) est de 6 600,34 \$;

CONSIDÉRANT QUE si la demande est acceptée, la Table de récupération hors foyer financera un montant de 4 018 \$ et la MRC devra contribuer un montant de 2 582,34 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Joceyln Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, à présenter la demande de financement auprès de la Table de récupération hors foyer pour l'acquisition de six équipements (intérieurs et extérieurs) selon la proposition retenue au montant de 6 600,34 \$;

D'autoriser, suite à l'acceptation du financement, le paiement de la contribution de la MRC de La Matanie au montant de 2 582,34 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 107-03-15

MANDAT AU PROCUREUR – REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE (DOSSIER COUR DU QUÉBEC NO 125-22001186-153)

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance de la municipalité de Saint-Léandre (dossier Cour du Québec numéro 125-22001186-153) concernant le Service de l'urbanisme de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE mandater la firme d'avocats Delisle & Delisle pour entreprendre les procédures afin de représenter la MRC de La Matanie dans ce dossier;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soient et sont autorisés à représenter la MRC dans ce dossier et à signer les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 108-03-15

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES AUX MRC DES BASQUES ET DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LA RÉALISATION DE LEUR PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)* permet à des municipalités de conclure une entente relative à la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a signifié son intérêt aux MRC des Basques et de Rivière-du-Loup de leur fournir des services professionnels et techniques en génie civil pour la réalisation de leur plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), soit, lorsque requis et de manière non limitative, la réalisation des activités suivantes :

- Évaluation du nombre de ponceaux;
- Détermination de la proportion de routes revêtues et non revêtues;
- Établissement des besoins d'auscultation des chaussées, notamment par l'identification des données descriptives requises;
- Rédaction des documents d'appel d'offres pour obtenir les services d'une firme experte pour la réalisation du PIIRL;
- Évaluation des offres de services professionnels issus du processus d'appel d'offres;
- Production d'un plan de travail pour approbation par le ministère des Transports du Québec;
- Accompagnement, surveillance et validation du travail de la firme retenue pour la réalisation du PIIRL, notamment lors du dépôt des biens livrables, versions provisoires et définitives;
- Suivi administratif du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a soumis des propositions aux MRC des Basques et de Rivière-du-Loup, lesquelles les ont été acceptées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et la directrice générale à signer des ententes distinctes avec la MRC des Basques et la MRC de Rivière-du-Loup pour la réalisation de leur PIIRL respectif, dont les principales modalités sont les suivantes :

- Le fonctionnement des ententes sera basé sur la fourniture de services professionnels et techniques en génie civil par la MRC de La Matanie aux deux autres MRC;
- La durée des ententes sera fixée à un maximum de deux ans;
- Les prix des services seront unitaires et basés sur les tarifs en vigueur à la MRC, soit :
 - 120,00 \$/heure pour un ingénieur civil;
 - 75,00 \$/heure pour un technicien en génie civil;
 - 50,00 \$/heure pour les autres services;
- Les MRC des Basques et de Rivière-du-Loup assumeront les frais d'hébergement des employés de la MRC de La Matanie lorsqu'ils seront présents sur son territoire aux fins de l'entente;
- Les MRC des Basques et de Rivière-du-Loup compenseront les frais de déplacement des employés affectés au taux de 0,45 \$/km;
- Advenant la résiliation de l'entente, il n'y aura aucun partage d'actif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 109-03-15

DEMANDE DE RENCONTRE AVEC MONSIEUR JEAN D'AMOUR, MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie désirent obtenir une rencontre avec le ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate le préfet afin de transmettre une lettre à monsieur Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, lui demandant de planifier une rencontre avec l'ensemble des élus du territoire de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 110-03-15

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT QUINQUENNAL D'ÉVALUATION 2010-2015 SUR LA GESTION DES ACTIVITÉS DÉCENTRALISÉES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT l'entente de délégation de pouvoirs en faveur de la MRC de La Matanie par le gouvernement du Québec pour la gestion de certains droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres de domaine de l'État;

CONSIDÉRANT le Rapport quinquennal d'évaluation 2010-2015 sur la gestion des activités décentralisées de la MRC de La Matanie, préparé par madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport qui leur a été transmis à l'avance pour fins d'approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le *Rapport quinquennal d'évaluation 2010-2015 sur la gestion des activités décentralisées de la MRC de La Matanie*, préparé par madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, pour fins de dépôt au Conseil et de transmission au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

QUE ledit rapport soit diffusé sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 111-03-15

AUTORISATION PAIEMENT – SOPFEU – COTISATIONS GÉNÉRALE ET SUPPRESSION 2014

CONSIDÉRANT la facture de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) concernant les cotisations 2014 (générale et suppression) selon les données fournies par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au montant 7 628,77 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #RE-2015-0-321 à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) concernant les cotisations 2014 (générale et suppression) au montant de 8 771,18 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 112-03-15

SERVICE INCENDIE – AUTORISATION VERSEMENT – MONTANT FORFAITAIRE AUX POMPIERS AYANT COMPLÉTÉ AVEC SUCCÈS LA FORMATION POMPIER I (E-LEARNING)

CONSIDÉRANT QUE la décision du Comité régional de sécurité incendie de verser un montant aux pompiers ayant complété avec succès leur formation Pompier I (e-Learning);

CONSIDÉRANT QUE les pompiers qui ont suivi la formation par la méthode traditionnelle ont été rémunérés au taux horaire de 10 \$ durant 45 heures;

CONSIDÉRANT QUE ce montant de 450 \$ sert de base pour établir les montants à verser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le versement d'un montant forfaitaire de 450 \$ aux trois (3) pompiers ayant complété la formation Pompier I (e-Learning), soit :

- M. Louis Laforce, caserne 14 de Saint-René-de-Matane;
- M. Simon Gagnon, caserne 14 de Saint-René-de-Matane;
- M. Jean-François Boucher, caserne 18 de Baie-des-Sables;

D'affecter à cet effet un montant 1 350 \$ à même le surplus accumulé du Service régional de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 113-03-15

SRSI – EMBAUCHE DE MADAME MAUDE FOURNIER COMME POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 19 DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Maude Fournier de Sainte-Félicité à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical de la candidate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher madame Maude Fournier comme pompière à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 19 mars 2015, celle-ci sera assujettie à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de madame Maude Fournier à la formation obligatoire Pompier I que celle-ci devra compléter;

QUE madame Maude Fournier soit rattachée à la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 114-03-15

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE VERREULT COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 19 DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean-Philippe Verreault de Sainte-Félicité à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Jean-Philippe Verreault comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 19 mars 2015, celui-ci sera assujetti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Jean-Philippe Verreault à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Jean-Philippe Verreault soit rattaché à la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 115-03-15

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR GUILLAUME IMBEAULT – CASERNE DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Guillaume Imbeault, pompier à la caserne de Saint-Léandre pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 11 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Guillaume Imbeault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 116-03-15

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD – CASERNE DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jean-Pierre Chouinard, pompier à la caserne de Saint-Léandre pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 11 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Jean-Pierre Chouinard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 117-03-15

Il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
Pierre Thibodeau

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Pierre Thibodeau*